



CLEMI

La loi de proximité détermine en partie les choix d'information faits par les journaux, elle repose sur le postulat que le lecteur se sentira d'autant plus concerné par l'information qu'elle est proche dans le temps (l'actualité du moment), dans l'espace (on sera plus sensible à des événements situés près de chez soi), de ses idées, de sa situation socioprofessionnelle, de son quotidien, ou qu'elle touche sa vie affective ou émotive. Rares sont les médias qui échappent à cette loi. (Surtout les médias locaux)  
Quelle proximité ? = cette loi est éminemment culturelle et dépend du profil sociologique des lecteurs, du pays...

